



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive

Pv des 26 & 28 septembre 2017

Présidence : Yves Sizun

Membres présents : Laurent Abgrall, Guillaume Dem, Marc Gilles, Claude Gonnin, René Inizan, Michel Madec, Jean Yves Le Droff, Jean Pierre Séné (28.09)

Membres excusés : Séverine Leroux-Cras, Jean Pierre Séné (26.09)

1. Forfaits :

Date Match	division	Club recevant	club visiteur	Forfait de :	STATUT
27-août-17	Coupe de Bretagne	Loperhet Rc 1	Irvillac Mignonne Es 1	Loperhet Rc 1	FM
	Coupe de Bretagne	Coat Méal As 1	Coataulon AI 1	Coat Méal As 1	FM
27-août-17	Coupe de Bretagne	Tregourez Z.1	Landeleau Us 1	Landeleau Us 1	FM
	Coupe du District G	Saint Thégonnec Es 2	Bodilis Plougar Fc 2	Saint Thégonnec Es 2	FM
	Coupe du District B	Lesneven Rc 2	Logonna Far 2	Logonna Far 2	FM
3-sept.-17	D3 A	Ploudalmézeau Arz. 2	Plouzané Ac 3	Plouzané Ac 3	FM
	D3 B	Landéda As 2	Coat Méal As 1	Coat Méal As 1	FM
3-sept.-17	D3 C	Irvillac Mignonne Es 1	Brest Asb 4	Brest Asb 4	FM
10-sept.-17	Challenge 29 D	Clohars Carnoët Us 3	Moelan Us 3	Moelan Us 3	FM
	Challenge 29 G	Benodet Fco 2	Saint Evarzec Us 2	Benodet Fco 2	FM
	Challenge 29 G	Fouesnant Us 3	La Forêt Fouesn. Ca 2	La Forêt Fouesn. Ca 2	FM
	Challenge 29 J	Plozevet 3	Treffiatag Leguil Fc 3	Plozevet 3	Email
	Challenge 29 K	Gourlizon sp 2	Ploneour Fc 3	Ploneour Fc 3	FM
	Challenge 29 M	Ergué Gabéric A. 3	Cast Porzay R. 2	Cast Porzay R. 2	FM
	Challenge 29 M	Pd Ergué Gabéric 4	Plogonnec Es 2	Pd Ergué Gabéric 4	FM
	Challenge 29 N	Pleuven Fc 2	Quimper Eafc 3	Quimper Eafc 3	FM
	Challenge 29 P	Kernilis Hermine 2	Brest Pl Le Bergot 2	Kernilis Hermine 2	FM
	challenge 29 R	Brest Es Laurent 3	Portsall K Es 3	Portsall K Es 3	FM
	Challenge 29 U	Coataudon AI 2	Plougouvelin Us 3	Plougouvelin Us 3	Email
	Challenge 29 Z	Plourin Av.2	Gars du Roch Fc 2	Gars du Roch Fc 2	FM
	Coupe du district H	Scrignac As 2	St Martin des champs As 2	Scrignac As 2	FM
	Coupe conseil Départ.	Roudouallec	Laz Az	Laz Az	Email
	Coupe conseil Départ.	Manche Atlantique Es 1	Aja Brélès landidult 1	Aja Brélès Landidult 1	Email
17-sept.-16	D3 J	Plomelin Standard 1	Plobannalec As 4	Plobannalec As 4	FM
	D3 K	Goyen Fc 2	Plouhinec As 3	Plouhinec As 3	FM
	D3 K	Guengat L. 1	Pont Croix St 1	Pont Croix St 1	FM
24-sept.-16	Challenge 29 B	Gourin Fc 3	Chateaulin Fc 3	Chateaulin Fc 3	FM
	Challenge 29 E	Nevez Es 2	Baye As 2	Baye As 2	FM
	Challenge 29 G	La Forêt Fouesn. Ca 2	Bénodet Fco 3	Bénodet Fco 3	FM
	Challenge 29 K	Poullan Asg 2	Gourlizon sp 2	Poullan Asg 2	Email
	Challenge 29 K	Plonéour Fc 3	Penn Ar Bed 2	Plonéour Fc 3	Saisi
	Coupe du district G	St Thégonnec Es 2	Plouvorn Ag 2	Plouvorn Ag 2	Saisi
	Coupe du conseil Départ.	Loperhert Rc 1	Saint Divy sp 1	Loperhert Rc 1	FM
	Coupe du conseil Départ.	Douarnenez Gâs D'ys 1	Tréméoc R. 1	Tréméoc R. 1	FM

La commission enregistre ces forfaits occasionnels et porte au compte des clubs une amende de 20 euros, pour les compétitions suivantes : Coupe de Bretagne, Coupe du District et Championnat de D3, conformément aux dispositions financières du district de football du Finistère, les clubs ayant établi une feuille de match ou déclarer leur forfait par l'intermédiaire de la boîte officielle.

2. Courriers clubs :

Mail du Ac Plouzané sollicitant le reversement de son équipe 4 en D4 en raison d'un effectif aléatoire.

La Commission, reprenant l'argumentation du Plouzané AC pour son forfait en D3 :

- considère que, si son équipe 4 ne peut jouer en D3 en raison d'un effectif aléatoire, il en sera de même en D4.
- rappelle que le championnat de D4 est une épreuve officielle pouvant aboutir à une accession en D3 à l'issue de la saison.
- estime qu'une présence aléatoire d'une équipe dans un championnat risque de le fausser.
- informe que, compte tenu du règlement spécifique à la D4, un club peut engager une équipe en « D4 promotion » pour la phase de printemps jusqu'au 9 décembre.
- donne la possibilité au club de Plouzané de contacter les exempts de D4 pour des matchs amicaux durant la phase automne.

En conséquence : la Commission n'accède pas au vœu du Plouzané AC d'intégrer son équipe 4 dans un groupe du championnat de D4 pour la phase automne.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère Sud, dans un délai de 10 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

3. Championnat :

- **Match de M. Elliant du 15 octobre :**
Suite à rencontre de coupe de France Féminine opposant M. Elliant à l'As Dirinon le 15 octobre, celle-ci étant prioritaire, la commission sportive avance les rencontres ci-dessous au dimanche 08 octobre :
D3 I : M. Elliant 2 – As Saint Yvi 2
D4 D : M. Elliant 3 – Pd Ergué Gabéric 4

4. Litiges - réserves :

☐ Match de D2 H – Fc Pleuven 2 – G. Coray 2 du 03 septembre 2017 :

Le match n'a pas eu lieu, la municipalité interdit 2 matchs sur le terrain.

- Le club du Fc Pleuven dûment convoqué ne s'est pas déplacé.
- Après audition de Messieurs Claude Le Séac'h et Hervé Toullec co-présidents du club G. Coray et étude du dossier,

La commission donne match à jouer et fixe la rencontre au dimanche 22 octobre à 13 h 30.

- **La commission regrette le manque de sportivité et de convivialité du club Fc Pleuven envers le club de G. Coray le jour de ladite rencontre.**

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère Sud, dans un délai de 10 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

☐ Match de D3 A – Sc Lanrivoaré 2 – Brest Pl le Bergot 2 du 03 septembre 2017 :

Match arrêté à la 62^e minute. Score 3 à 2 pour Pl Bergot 2.

Après auditions de : Kilian Le Jeune, arbitre de la rencontre.

Olivier Riou, Président du club Sc Lanrivoaré.

Frédéric Potier, Arbitre Assistant du club Sc Lanrivoaré.

Mathieu Raguenes, capitaine du club Sc Lanrivoaré.

Et regretté l'absence des dirigeants du club Brest Pl Bergot 2, non excusés.

La commission dit que l'arbitre de la rencontre se sentait menacé par les joueurs du club Brest PL Bergot 2, et cela à plusieurs reprises, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Brest PL Bergot 2 pour contestations répétées des décisions.

Sc Lanrivoaré 2 3 buts 3 points
Brest PL Bergot 2 0 but -1 point

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère Sud, dans un délai de 10 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

5. Ententes :

6.

Date	Club gérant	Second club	Lieu des rencontres	Nom équipe	Décision de la commission
16/09/2017	FC SAINTE SEVE	GAS DU ROCH PLOUNEOUR MENEZ	Aller :Sainte Séve Retour Plouneour Ménez	FC SAINTE SEVE 2	ACCORD N°3
19/09/2017	US SAINT ROCH PLOURIN	AJA BRELES-LANILDUT	Aller : Plourin retour : Brélès	US SAINT ROCH PLOURIN 2	ACCORD N°4
21/09/2017	LA PLOZEVETIENNE	ES LANDUDEC-GUILER	Plozevet	LA PLOZEVETIENNE 4	ACCORD N°5

6- Tirage coupes :

- **Coupe de Bretagne** : 28 rencontres et un exempt.
- **Coupe du Conseil Départemental** : 44 rencontres.
- **Coupe du District** : 50 rencontres et 2 exempts.

Le secrétaire

Guillaume DEM

Le président du district

Alain LE FLOCH

Le président Délégué

André Toulemont

Le président

Yves Sizun

Siège social : 241 rue du Général Paulet – 29200 BREST - tél : 02.98.47.62.47 – secretariat@foot29.fff.fr

Siège social : 241 rue du Général Paulet – 29200 BREST - tél : 02.98.47.62.47 – secretariat@foot29.fff.fr